

SAMSUNG

Conditions de participation

The Frame Cashback Promotion (30.08.-19.09.2021)

L'organisateur de la The Frame Cashback Promotion (30.08.-19.09.2021) est la société Samsung Electronics Switzerland GmbH, Giesshübelstrasse 30, 8045 Zurich, Suisse (ci-après dénommée «Samsung»).

1. Dans le cadre de la The Frame Cashback Promotion (30.08.-19.09.2021), les participants qui achètent un téléviseur The Frame sélectionné reçoivent un certain montant sous forme de cashback.
2. Cette promotion concerne exclusivement les produits Samsung suivants achetés dans la boutique en ligne Samsung ou livrés par la société Samsung Electronics Switzerland GmbH aux revendeurs Samsung participants ci-après dont le siège est en Suisse ou au Liechtenstein.

Modèle	Cashback (CHF)
The Frame QE43LS03AAUXXN	200.00 CHF
The Frame QE50LS03AAUXXN	220.00 CHF
The Frame QE55LS03AAUXXN	260.00 CHF
The Frame QE65LS03AAUXXN	500.00 CHF
The Frame QE75LS03AAUXXN	650.00 CHF

3. La période de promotion s'étend du **30 août au 19 septembre 2021 inclus**. La date de l'achat est confirmée par le justificatif d'achat. Les participations pour des achats effectués en dehors de la période de promotion ne seront pas prises en compte.
4. L'offre est limitée à une seule participation avec un appareil par ménage.
5. Pour pouvoir bénéficier du cashback, il faut s'inscrire avant la date limite sur fr.tv-promo.samsung.ch. Afin de pouvoir vérifier l'inscription, il faut communiquer, outre les coordonnées personnelles (avec l'IBAN et le code BIC), le numéro de série de l'appareil et télécharger le ticket de caisse/la facture sur le/laquelle apparaissent clairement et en entier la date d'achat, le point de vente/revendeur, l'appareil acheté ainsi que le prix d'achat.
6. Clôture des inscriptions le **17 octobre 2021**. Les inscriptions ultérieures ne seront pas prises en compte.
7. Seuls les client-e-s finaux/ales (celles et ceux achetant des produits pour leur usage personnel) domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein sont autorisé-e-s à participer.
8. Sont exclus de la participation les achats effectués via l'Employee Purchase Program Store (EPP Store).
9. Si toutes les exigences des présentes conditions de participation sont remplies, les participants recevront un e-mail de confirmation et le montant du cashback en question sera viré sur le compte bancaire ou postal indiqué par les participants dans les 8 semaines à compter de ce moment-là. Le cashback n'est pas transmissible et n'est pas payé en espèces.
10. En cas de restitution du téléviseur (annulation du contrat de vente), le client perd son droit à bénéficier du cashback.

11. Samsung se réserve le droit de déclarer nulles les participations incomplètes, fausses ou qui ne sont pas conformes aux présentes conditions de participation.
12. Samsung se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de clôturer prématurément la promotion à tout moment en cas de défaillance technique ou pour toute autre raison majeure.
13. Samsung se réserve le droit de déclarer non valides les participations accompagnées de documents inexacts, trompeurs ou frauduleux et, le cas échéant, de prendre des mesures pénales contre les participants fautifs.
14. Les données personnelles fournies dans le cadre de cette promotion seront uniquement traitées pour le bon déroulement de la promotion, conformément à la politique de confidentialité de Samsung (disponible sur https://www.samsung.com/ch_fr/info/privacy/). Nous conservons les données à caractère personnel uniquement pour l'exécution et le déroulement de la promotion et pas au-delà de cette nécessité. Sauf obligation légale de conservation contraire, les données sont ensuite supprimées.
15. Cette promotion est soumise au droit suisse. Le for judiciaire est à Zurich.